

EXERCICE 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Le Groupement Médico-Social Interprofessionnel a tenu son Assemblée Générale ordinaire le lundi 29 septembre 2025 à 17 h 00 au siège du Groupement, 214, rue Edouard Daladier à Carpentras sous la présidence de Madame Joëlle THERIN.

A l'ouverture, la Présidente indique que les convocations réglementaires ont été adressées en temps opportun à nos adhérents. Elle précise qu'elle a reçu 258 pouvoirs représentant 7 072 voix, que 15 personnes représentant 536 voix sont présentes dans la salle, ce qui fait donc un total d'adhérents présents ou représentés de 273 et un total de voix de 7 608. Le total général des adhérents du Groupement Médico-Social étant de 3 481 adhérents pour 30 771 voix.

La Présidente précise qu'en application de l'article 16 des statuts aucune condition de quorum n'est exigée : l'assemblée réunie peut donc valablement délibérer.

- I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024,
- II. Rapport moral du Conseil d'administration,
- III. Rapport général d'activité 2024,
- IV. Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice,
- V. Approbation des dits comptes et quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- VI. Approbation des cotisations et tarifs 2025,
- VII. Vote des résolutions,
- VIII. Actualités santé-travail,
- IX. Questions diverses.

I- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2024

La Présidente donne lecture du projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2024.

La Présidente a fait remettre aux membres présents : le rapport du Commissaire aux comptes, la synthèse de l'activité 2024, la grille de cotisation 2024 ainsi que des documents de communication.

II – Rapport moral du conseil d'Administration

* Le Groupement assure quatre missions principales : l'action en entreprise, la surveillance de l'état de santé des travailleurs, le conseil et la traçabilité et la veille sanitaire.

Afin de répondre à ces missions qui lui sont confiées, le GMSI 84 propose à ses adhérents une offre globale de services, comprenant l'offre socle (suivi individuel de santé, prévention des risques professionnels, prévention de la désinsertion professionnelle), l'offre complémentaire (dispositif de qualité relationnelle au travail) et l'offre spécifique (travailleurs indépendants et dirigeants d'entreprise). Ces cinq axes se retrouvent dans le nouveau projet de service 2023-2027 et sont à cet égard un axe prioritaire du service pour répondre au mieux aux attentes de nos adhérents.

Par ailleurs, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), contrat tripartite entre les SPSTI, la Carsat et la DREETS, actuellement en vigueur porte sur :

- la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs
- la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Un nouveau Cpom est signé en janvier 2025

La Présidente fait la présentation des points marquants de l'exercice 2024 :

* Un changement de Direction suite au départ à la retraite du Directeur, Monsieur Michel Péré, au profit de Mme Christelle Brouchier

* Le renouvellement de notre certification ISO 9001 nous a permis de confirmer notre engagement dans une démarche qualité dynamique.

* Préparation de la certification Spec 2217

* Prise en main de notre nouveau logiciel Métier uEgar impactant pour les équipes dans leur pratique.

*Déploiement de notre projet de service

- *Recrutement d'une infirmière
- *Pérennisation de nos ateliers de prévention
- *Enquête de satisfaction auprès de nos adhérents

III – Rapport général d'activités 2024

- * L'ordre de jour appelle le rapport général d'activités du service pour l'année 2024. Mme Christelle Bouchier en fait la lecture.

A – Situation juridique et compétence

Le GMSI 84 est une association loi 1901 fondée le 3 juillet 1948. Il regroupe les entreprises adhérentes du secteur géographique allant de Vaison la Romaine au Ventoux jusqu'à l'Isle sur la Sorgue. Le GMSI 84 est un Service de prévention et de santé au travail dont le dernier agrément délivré par la DREETS date du 8 juin 2023.

B – Locaux et centres d'entreprises

Le GMSI 84 possède quatre centres de consultation au sein de sa compétence géographique et intervient également chez ses adhérents dans des centres d'entreprises (17).

C – Matériels

Le service possède de nombreux outils permettant d'effectuer soit des examens complémentaires, soit des actions en milieu de travail.

D – Composition des instances

Le GMSI 84 est dirigé par un Conseil d'administration. Les vingt membres de cette instance sont issus des entreprises adhérentes et sont désignés par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

Le GMSI 84 est sous la surveillance d'une commission de contrôle, instance composée de 21 membres, eux aussi issus des entreprises adhérentes et sont désignés par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

E - Ressources humaines

Le GMSI 84 compte 44 collaborateurs, pour un équivalent temps plein de 39 personnes.

*** Renforcement des équipes :**

- Infirmier santé travail : Madame Anne-Sophie Bernard a pris son poste à Carpentras et a suivi la formation de spécialisation en santé au travail par l'Institut de Santé au Travail du

Nord de la France à Lille. Un infirmier en santé travail - déjà diplômé - est venu en renfort suite à une absence prolongée.

- Assistante médicale : Mme Catherine Demmer a intégré le centre de Carpentras.

F- Projet de service

Selon l'article L.4622-14 du code du travail : « Le service de santé au travail interentreprises élabore, au sein de la Commission médico-technique, un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 4622-10. Le projet est soumis à l'approbation du Conseil d'administration ».

Le projet de service III comporte quatre axes en lien avec la réforme :

- 1/ Organiser l'offre socle autour de la prévention des risques professionnels en entreprise :

En lien avec la réforme de la Santé au Travail (loi du 2 août 2021), ce projet doit nous permettre d'identifier les besoins et d'évaluer les ressources nécessaires afin d'organiser/déployer l'action en milieu de travail. Il doit nous conduire à renforcer la prévention des risques professionnels au travers de 3 étapes : Connaissance de l'entreprise / Accompagnement (conseil –préconisation) / Suivi régulier.

- 2/ Délégation des missions des médecins vers les infirmières & télésanté

Dans le cadre de la réforme (loi du 2 août 2021) et au regard de la démographie médicale, ce projet doit nous permettre : 1/ de développer la délégation des missions des médecins vers les infirmières et 2/ de nous projeter vers la mise en place de la télésanté.

Les trois axes identifiés pour le déploiement de ce projet :

- La réalisation d'un état des lieux du suivi individuel de santé,
- La transmission des connaissances/des pratiques des médecins vers les infirmières,
- La mise en œuvre et le suivi des délégations de tâches.

- 3/ Construire l'offre complémentaire

Ce projet doit nous conduire à construire une offre complémentaire de services par rapport à l'offre socle de services proposés à tous les adhérents.

- 4/ Construire l'offre spécifique pour les travailleurs indépendants

Le constat est que le nombre de travailleurs non-salariés augmente et qu'ils ne bénéficient pas d'un suivi de santé au travail comparable à celui qui existe pour les travailleurs salariés.

Ce projet doit nous conduire à proposer une « offre spécifique » permettant d'assurer un suivi de la personne au travail, quel que soit son statut et tout au long de sa vie professionnelle ; éventuellement en concertation avec les organisations professionnelles concernées (Chambres consulaires, branches professionnelles, syndicats).

Un cadrage commun entre les trois services interentreprises de prévention et de santé au travail du département permettra de proposer une offre cohérente et homogène sur le territoire.

G - Activités du service

L'ordre de jour appelle le rapport de l'équipe de santé au travail pour l'année 2024. Le Dr Jacqueline LEROY présente l'activité réalisée par les équipes pluridisciplinaires de santé travail tant en ce qui concerne l'activité clinique que l'action en milieu de travail.

En ce qui concerne la partie activité clinique : ce sont 19.771 consultations qui ont été réalisées dont 6.927 périodiques et 12.844 non périodiques (visites d'embauche, de reprise, visites à la demande).

Sur le plan de l'action en milieu de travail, nous avons au total réalisé 2.160 interventions en entreprises qui représentent 1.203 entreprises concernés sont 7.000 heures

Des matinales dédiées à l'accompagnement de la démarche de prévention des troubles musculosquelettiques ont été organisées afin de mieux appréhender les facteurs de risques dans les entreprises. Des sensibilisations sur les thèmes du document unique de prévention des risques professionnels, du maintien dans l'emploi et des risques psychosociaux ont permis d'accompagner les entreprises.

En ce qui concerne l'accompagnement social, 154 salariés sont suivis par les membres de la cellule prévention de la désertion professionnelle, 72 salariés reçus par l'assistante sociale et 88 par la psychologue clinicienne.

IV & V - Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice / Approbation des dits comptes et quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes

Monsieur Jean-Marc SAUREL procède à la lecture des rapports du Commissaire aux comptes. Il présente les comptes de l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires est de 3 950 686 €.

Le total des produits d'exploitation est de 4 021 958 € (4 005 852 € en 2023).

Le total des charges d'exploitations est de 4 117 088 € (4 036 344 € en 2023).

Après prise en compte des éléments financiers et exceptionnels, le résultat de l'exercice 2024 s'élève à un résultat négatif à - 33 690 €, contre 47 725 € en 2023.

Les produit et charges de l'offre complémentaire sont présentés. Le développement de l'offre complémentaire auprès des adhérents engendrera à l'avenir des résultats financiers à la hausse.

VI– Approbation des cotisations et tarifs 2024

En date du 28 novembre 2024, le Conseil d'administration avait décidé une augmentation des cotisations 2025 de 4 € par salarié ; ce qui portait la cotisation à 104 € et 32 € pour les droits d'entrée.

La tarification proposée par le Conseil d'administration pour l'année 2025 est votée.

VII – Vote des résolutions

1^e résolution - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2024

Pour	Contre	Abstention
273	0	0

2^e résolution - Approbation du rapport moral du Conseil d'administration

Pour	Contre	Abstention
273	0	0

3^e résolution - Approbation du rapport au Commissaire aux comptes et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion

Pour	Contre	Abstention
273	0	0

4^e résolution - Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes (6 ans)

Pour	Contre	Abstention
273	0	0

5^e résolution - Approbation des cotisations et tarifs 2024

Pour	Contre	Abstention
273	0	0

VIII - Actualités Santé-travail

*Une courte vidéo de promotion de l'offre de services de prévention en santé au travail produite par le réseau Présanse est visionnée. Il s'agit d'un extrait d'une série de vidéos intitulée « Les succès de la prévention ».

*Une démarche de mutualisation des pratiques, des méthodes et des outils avec le réseau Présanse est en cours.

*Un renforcement des partenariats avec la Dreets et la Carsat sur différents projets

IX – Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant présentée, la séance est levée à 18 h 45.

La Présidente

Joëlle THÉRIN